

32^e rencontres archéologiques du CAEL

**Communications du
vendredi 7 décembre 2024**

à Saint-Piat (28130)

Les sociétés celtiques en région Centre

Programme

13 h 30 - Visite de l'église de Saint-Piat

14 h 30 - Conférences

Sous la présidence d'Olivier Buchsenschutz

- Sophie Krausz - Les Gaulois du centre de la France.
- Bernard Robreau - Les dieux des Carnutes.
- Dominique Joly et Séverine Fissette - La nécropole gauloise du site des cinémas à Chartres.
- Pascal Gibut - La métallurgie du fer en domaine camute.
- Hervé Selles - La période gauloise en Eure-et-loir : découvertes récentes du Service archéologique départemental.

...

18 h - Pôt de l'amitié

Présentation commentée de l'exposition sur les 100 ans
des premières fouilles de Léon Petit à Changé,
par Fatima De Castro et Dominique Jagu

...

Salle des fêtes de Saint-Piat, rue Verte - Ouvert au public



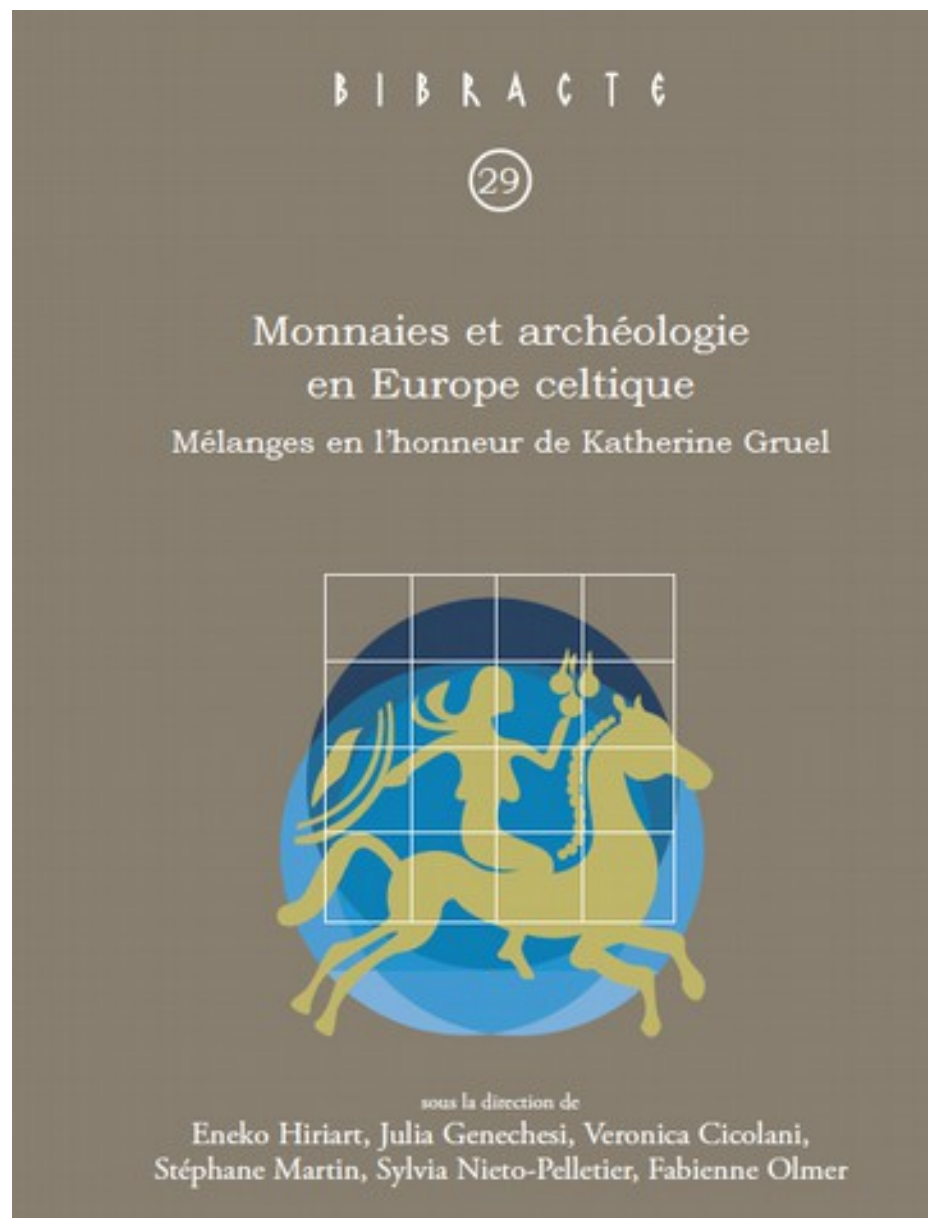


EGLISE DE ST-PIAT.

LES GAULOIS DU CENTRE DE LA FRANCE

Sophie Krausz

EXTRAIT de :



Le *locus consecratus* des Carnutes

SOPHIE KRAUSZ

Aujourd'hui dans la région Centre-Val de Loire, la cité des Carnutes constitue sans aucun doute l'un des plus célèbres territoires de la Gaule. Cette célébrité est liée en grande partie à l'intérêt que César a accordé à ce peuple et au rôle mémorable que les Carnutes ont joué dans la guerre des Gaules. C'est en effet dans leur capitale *Cenabum* (Orléans) que la révolte gauloise prend forme suite à l'assassinat des commerçants romains par deux têtes brûlées carnutes, *Cotuatios* et *Conconnétodumnos* (BG VII, 3). Ce coup de force inaugure au début de l'année 52 av. n. è. le dernier épisode de la guerre des Gaules, déclenchant la violente répression de César contre la ligue de Vercingétorix. Au-delà de ces faits militaires bien connus, j'ai choisi d'évoquer pour Katherine la plus prestigieuse des fonctions que César attribue à la cité des Carnutes, celle du lieu de réunion annuel des druides. La célèbre mention du *locus consecratus*, lieu sacré pour les Gaulois, est aussi l'un des passages les plus énigmatiques du texte de César. La littérature pléthorique que cette courte mention a générée depuis plusieurs siècles est associée en premier lieu aux druides. Mais au-delà de la question druidique largement débattue, je propose d'examiner dans ce court article deux aspects spécifiques du *locus consecratus* : le thème du bois sacré et la position centrale de la cité des Carnutes en Gaule.

« *Hi certo anni tempore in finibus Carnutum, quae regio totius Galliae media habetur, considunt in loco consecrato. Huc omnes undique, qui controuersias habent, conueniunt eorumque decretis iudiciisque parent.* » (BG VI, 13) ¹.

LOCUS CONSACRATUS, BOIS ET LIEUX SACRÉS

Les mentions de lieux sacrés sont nombreuses dans la littérature ancienne et peuvent révéler pour les archéologues la présence de certains types de sanctuaires. En effet, dans nombre de cas, les lieux sacrés évoqués dans les textes sont en rapport avec la nature, comme par exemple des enclos ou des lacs dans lesquels des trésors sont conservés chez les Volques Tectosages (Strabon, *Géog.* IV 1, 13). L'archéologie a depuis longtemps confirmé les liens indiscutables entre ces mentions et les lieux naturels comme dans le sanctuaire situé près des sources de la Seine ou le dépôt découvert en 1943 dans le lac de Llyn Cerrig Bach à Anglesey. L'existence de sanctuaires forestiers (*incolitis lucis*) est rapportée par Lucain au I^{er} s. de n. è. qui indique que les druides habitent dans des bois et qu'ils y pratiquent des sacrifices, pourtant abolis après la guerre des Gaules (*La Pharsale* I, 450). Le même auteur conte la destruction d'une forêt sacrée (*lucus*) ordonnée par César à proximité de Marseille (*La Pharsale* III, 400). Dans cette forêt, des troncs d'arbres sculptés représentaient des divinités et les branches dégoulaient de sang humain. Selon Lucain, les légionnaires romains étaient si terrifiés que César aurait lui-même montré l'exemple en donnant le premier coup de hache pour détruire cette sinistre forêt.

Au sujet du *locus consecratus* des Carnutes, César n'indique pas ni ne sous-entend aucunement que celui-ci se trouvait dans un bois ou dans une forêt. Pourtant, le mythe de la "forêt des Carnutes", atout mystique de l'actuelle région Centre, pourrait avoir été forgé au XIX^e ou au début du XX^e siècle. Peut-être est-ce sous l'influence de Camille Jullian qui pensait qu'un bois sacré était

sauvage, un prêtre et un roi. La découverte à Némi de statuettes de cerf et de biches, de centaines de monnaies ainsi que d'armes en bronze et en fer rappelle certains dépôts comme celui de Neuvy-en-Sullias dans le Loiret. Dans un article sur les bois sacrés chez les Celtes et les Germains, J.-L. Brunaux a insisté sur le rôle essentiel des arbres et des forêts en Gaule Belgique (Brunaux 1993). En s'appuyant sur les sanctuaires de Gournay-sur-Aronde, de Ribemont-sur-Ancre et de Saint-Maur, il suggère que les bois sacrés sont apparus tardivement chez les Celtes, sans doute pas avant le III^e s. av. n. è. Grâce aux études de paléobotanique, l'auteur a pu montrer que les sanctuaires de Gournay et de Ribemont ont été installés dans des milieux déboisés. Au nord du temple de Gournay, il interprète un ensemble de traces fossilisées dans le limon comme des vestiges de plantations. Celles-ci pourraient correspondre à la transplantation d'arbres coupés qui auraient pu rester verts assez longtemps, voire même prendre racine pour certains. À Saint-Maur, des plantations analogues sont soupçonnées bien que non démontrées. Enfin, à Ribemont, des pollens de pin ont été collectés dans les niveaux supérieurs du fossé de clôture du sanctuaire, prisonniers des strates archéologiques. Ces pollens pourraient révéler la présence de bouquets de pins plantés à proximité immédiate du fossé. Dans ces trois sanctuaires belges, des bois installés artificiellement sont supposés et ils auraient été entretenus pendant toute la période d'utilisation de ces lieux de culte. Les exemples belges n'ayant pour le moment aucun parallèle aussi complet dans le reste de la Gaule, on ignore si des bois artificiels pouvaient constituer une composante habituelle dans les sanctuaires. De futures analyses paléobotaniques systématiques dans les lieux de culte gaulois et gallo-romains pourront peut-être répondre à cette question. Dans l'attente de tels résultats, on peut s'interroger sur la configuration et les fonctions de certains sanctuaires comme celui de Saint-Ambroix (Cher) fouillé par C. Cribellier et O. Buchsenschutz. Encore inédit, ce site comprend un *fanum* précédé d'une occupation qui couvre La Tène D1 et D2 (Cribellier 2014). La phase laténienne n'a livré aucune structure pouvant être rattachée à un sanctuaire gaulois, mais les prospections et les fouilles ont permis de recueillir près de 2000 monnaies concentrées sur une surface d'environ un hectare⁴. Étudiées par Katherine Gruel, ces pièces sont des potins, des bronzes frappés gaulois et des bronzes romains, entiers ou fragmentaires. On peut s'interroger sur la présence à Saint-Ambroix d'un *lucus*, bois ou clairière sacrés, réceptacle d'offrandes monétaires à même le sol, déposées dans un lieu naturel ou planté artificiellement. Quant au *locus consecratus* des Carnutes, si les connaissances actuelles sur les sanctuaires,

archéologiques et textuelles, permettent de considérer qu'il a constitué un important sanctuaire laténien, nous n'avons pas le moindre indice pour affirmer qu'il se trouvait dans une forêt naturelle ou s'il comprenait, comme dans les sanctuaires belges, un éventuel bois artificiel.

LA CIVITAS DES CARNUTES : CENTRE D'UNE ENTITÉ GÉOPOLITIQUE ?

Contrairement à ce que César indique (*BG* VI, 13), le territoire des Carnutes n'est pas au centre de la Gaule, en tous cas pas de la Gaule telle qu'il la définit lui-même (*BG* I, 1). Il ne s'agit probablement pas d'une erreur d'appréciation ni de calcul de la part du proconsul, d'autant que cette information a toutes les chances d'avoir été puisée dans Posidonios d'Apamée qui est précisément venu en Gaule pour réaliser des mesures astronomiques et topographiques (Brunaux 2006, p. 279). En examinant la carte de la Gaule, on peut observer que le territoire des Carnutes se situe exactement au centre d'un espace réunissant deux des trois parties de la Gaule de César, la Celtique et la Belgique (ill. 1). C'est dans cette zone géographique que les druides sont attestés, alors qu'ils ne le sont pas, ni en Aquitaine ni dans la province romaine. L'entité Celtique-Belgique pourrait correspondre à une communauté « *ethnique, culturelle et spirituelle* » qui organise de grands rassemblements religieux, judiciaires et politiques dans un lieu consacré (Brunaux 2006, p. 289). Aux mentions de druides, on peut associer plusieurs citations textuelles d'autres personnages qui ont joué, comme les druides, un rôle social et politique capital. Il s'agit des rois supérieurs qui relèvent du degré confédéral des systèmes monarchiques gaulois. Ces rois des rois caractérisent un modèle politique probablement très ancien qui était en voie d'extinction, voire avait déjà disparu au moment de la guerre des Gaules. Dans une précédente publication, j'ai montré que les rois suprêmes sont mentionnés dans les sources textuelles uniquement en Celtique et en Belgique (Krausz 2016, p. 315-321). En effet, aucun nom n'est connu, ni en Aquitaine ni en Transalpine. Le plus ancien roi évoqué dans un texte latin est *Ambigatus* (Tite-Live, *Histoire romaine* V, 34) qui aurait vécu au VI^e s. av. n. è. Ce roi des Bituriges gouvernait également la Celtique. César révèle que d'autres rois ont détenu ce pouvoir suprême comme l'Arverne *Celtillus*, le père de Vercingétorix (*BG* VII, 4) ce que confirme Strabon en faisant référence à la suprématie des Arvernes sur la Gaule (*Géog.* IV, 3, 3). C'est cette royauté suprême que les Éduens ont disputé aux Séquanes dans une lutte acharnée (*BG* I, 31 ; VI, 12). Enfin, Orgetorix, un noble riche et influent auquel César attribue l'idée de la migration des Helvètes, aspirait lui aussi à cette fonction suprême (*BG* I, 2).

En Belgique, on connaît le nom d'un roi suprême chez les Suessions qui aurait régné au début du I^{er} s. av. n. è., précédant le roi Galba, contemporain de César. Le Suession Diviciacos⁵ aurait occupé la fonction de roi suprême sur la Gaule ainsi que sur l'île de Bretagne (BG II, 4). La très convoitée charge royale a été conquise au prix de grandes pertes humaines, en particulier au cours des luttes qui ont opposé Éduens et Séquanes dans les décennies précédant la guerre des Gaules. Cette lutte trouve un parallèle avec une autre compétition pour une fonction suprême, celle de la succession du chef des druides, l'autre facette du pouvoir (BG VI, 13). À l'époque où la monarchie celtique comportait ce degré confédéral, le roi des rois régnait probablement aux côtés de son *alter ego* sacerdotal, incarné par le chef des druides. Cette dualité constituait les deux facettes du pouvoir traditionnel, le politique associé au religieux. Alors que le chef des druides n'est pas mentionné en tant que tel dans la mythologie irlandaise, en revanche la fonction du roi suprême gaulois s'apparente à celle de l'*ardrí*, le haut roi de l'Irlande celtique (Vries 1975, p. 244 ; Ramnoux 1989). Celui-ci régnait sur cinq provinces et siégeait à Tara, capitale de la province centrale de Midhe (Guyonvarc'h, Le Roux 1991, p. 123)⁶. Le haut roi d'Irlande pourrait être issu d'une ancienne tradition continentale bien que la situation politique que César décrit au milieu du I^{er} s. av. n. è. ne semble déjà plus compter de roi des rois en Gaule. Cette fonction confédérale et prestigieuse, liée intimement à l'ancienne monarchie celtique a disparu avec les mutations politiques qui ont provoqué la mise en place de systèmes oligarchiques dans certaines *civitates* gauloises probablement au début de La Tène finale.

La démonstration archéologique de la réalité d'une entité culturelle constituée de la Celtique associée à la Belgique reste à faire. Pour le moment, cette théorie repose uniquement sur les mentions textuelles de druides et de rois suprêmes et induit l'existence d'une communauté spirituelle et politique. Dans ce cadre, le *locus consecratus* a pu constituer le centre sacré et symbolique de cet espace géopolitique à une époque où tous les degrés monarchiques gaulois fonctionnaient encore. Ce centre politico-religieux n'est pas unique dans le monde celtique. On trouve en effet un centre analogue en Asie Mineure où le *Drunemeton* fédérait les trois peuples galates. Plus tard, Tara la capitale du haut-roi d'Irlande constitue également le grand sanctuaire central des Celtes pré-chrétiens (Raftery 2006, p. 63-68).

EN GUISE DE CONCLUSION...

Pourrons-nous conclure un jour sur le *locus consecratus* des Carnutes ? Je dois laisser pour ma part la question totalement ouverte, car l'objectif de ma contribution était de proposer quelques pistes de recherche sous l'angle des territoires et des entités géopolitiques gauloises à travers ce thème. Mes lecteurs seront peut-être déçus que je n'aie proposé aucune nouvelle hypothèse pour la localisation du *locus consecratus* des Carnutes. J'ai pourtant cherché, comme d'autres l'ont fait avant moi, parmi les dizaines d'hypothèses rigoureusement répertoriées par A. Ferdière (Ferdrière 1989). Il y a bien les prestigieux sanctuaires carnutes comme Pithiviers-le-Viel, Saint-Benoît-sur-Loire ou encore Neuvy-en-Sullias et son impressionnant dépôt de bronzes. Mais aucune preuve archéologique n'est venue les départager jusqu'à aujourd'hui. La seule information que nous pouvons tenir comme assurée est que le *locus consecratus* se trouve quelque part chez les Carnutes. Il était assurément un lieu sacré, très probablement un sanctuaire comprenant un bois... ou pas de bois. On imagine que cet endroit était suffisamment grand pour accueillir les foules gauloises qui se pressaient une fois par an pour prendre conseil auprès des druides qui rendaient la justice, réglant des différends entre les hommes et entre États. De nombreux auteurs ont supposé que l'afflux de ces foules requérait un lieu de plusieurs hectares en pleine nature. Il est certain que l'assemblée annuelle nécessitait suffisamment de place pour organiser des réunions, des tribunaux peut-être des banquets et d'autres festivités. Ce lieu devait pouvoir accueillir des centaines voire des milliers de participants pendant plusieurs jours ou plusieurs semaines. Pouvons-nous encore conserver cette image désuète d'un grand rassemblement en plein air de druides et de Gaulois, campant joyeusement au clair de lune et terminant leurs soirées autour de grands feux de bois ? Cette image d'Épinal nous renvoie à des Gaulois rustiques et archaïques dont nous apprécions aujourd'hui les sociétés complexes et urbaines. Le point de vue actuel conduit à envisager ces réunions dans une ville capable d'attirer des foules innombrables, de nourrir les gens, de les loger, de leur proposer des activités sans oublier l'opportunité d'échanger quelques produits commerciaux. Plusieurs villes ou grandes agglomérations existaient chez les Carnutes dès La Tène C comme Orléans, Blois (La Croupe), Saint-Aignan-des-Gués

ou Saumeray (Buchsenschutz, Krausz à paraître). D'autres sont des *oppida*, mal connus mais supposés, comme Châteaudun et Chartres. Il faut enfin évoquer les impressionnantes découvertes qui désignent, sans aucun doute, le lieu d'un très grand site culturel à Chartres. En effet, le sanctuaire de Saint-Martin-au-Val, considéré actuellement comme le plus grand de Gaule, comprend un gigantesque quadriportique de 300 x 200 m et s'étend sur 6 ha entre le I^{er} et le III^e s. de n. è. Il révèle une forte composante religieuse ou politico-religieuse à Chartres (Riquier 2008, p.14). L'enjeu des prochaines années sera de déterminer si cet immense sanctuaire a succédé à un lieu de culte antérieur. Il pourrait alors représenter un bon candidat pour un *locus consecratus* en milieu urbain carnute.

NOTES

- 1 « Chaque année, à date fixe, ils tiennent leurs assises en un lieu consacré, dans le pays des Carnutes, qui passe pour occuper le centre de la Gaule. Là, de toutes parts affluent tous ceux qui ont des différends, et ils se soumettent à leurs décisions et à leurs arrêts » (BG VI, 13). César, Guerre des Gaules, Traduction L.-A. Constans, 1926.
- 2 *Lucus* désigne plus exactement une clairière dans un bois sacré.
- 3 *Nemus* signifie bois en latin.
- 4 Communication personnelle de C. Cribellier.
- 5 Ce *Diviciacos* est un homonyme du druide des Éduens.
- 6 En Irlande, *Midhe* est la province centrale, *Ulaid*, *Connacht*, *Mumu* et *Lagin* sont les quatre provinces périphériques.

BIBLIOGRAPHIE

Brunaux 1993 : BRUNAUX (J.-L.). — Les bois sacrés des Celtes et des Germains. In : *Les bois sacrés, Actes du colloque international de Naples 23-25 novembre 1989*. Paris : de Boccard 1993, p. 57-65 (coll. Collection du Centre Jean Bérard ; 10).

Buchsenschutz, Krausz à paraître : BUCHSENSCHUTZ (O.), KRAUSZ (S.). — Agglomérations de plaine et *oppida* des Carnutes, Turons et Bituriges (3^e-1^{er} s. av. J.-C.). In : FICHTL (St.) dir. — *Les agglomérations celtiques du III^e-I^{er} s. av. J.-C. Keltische Großsiedlungen des 3.-1. Jhs. v. Chr.* Table-ronde internationale Bibracte, 28, 29, 30 octobre 2015, à paraître.

Cribellier 2014 : CRIBELLIER (Chr.). — Le sanctuaire de La Vallée à Saint-Ambroix (Cher). In : FAUDUET (I.) dir. — *Dieux merci ! : sanctuaires, dévots et offrandes en Gaule romaine*. Saint Marcel : Musée archéologique Argentomagus, 2014, p. 52.

Ferdière 1989 : FERDIÈRE (A.). — Le "lieu consacré" des druides chez les Carnutes : mythes et réalités. In : BUCHSENSCHUTZ (O.) et OLIVIER (L.). — *Les Viereckschanzen et les enceintes quadrilatérales en Europe celtique*, Actes du IX^e colloque de l'AFEAF, Châteaudun, 16-19 mai 1985. Paris : Errance, 1989, p. 145-159.

Fichtl 2004 : FICHTL (St.). — *Les peuples gaulois : III^e-I^{er} siècles av. J.-C.* Paris : Errance, 2004, 179 p.

Frazer 1981 : FRAZER (J.G.). — *Le rameau d'or*. Paris : Robert Laffont, 1981, tome 1, 1004 p.

Guyonvarc'h, Le Roux 1991 : GUYONVARC'H (Chr.-J.), LE ROUX (F.). — *La civilisation celtique*. Rennes : Édilarge ; Ouest-France, 1991, 219 p.

Jullian 1920 : JULLIAN (C.). — *Histoire de la Gaule*. Tome 2. Paris : Hachette, 1920, 557 p.

Krausz 2016 : KRAUSZ (S.). — *Des premières communautés paysannes à la naissance de l'État dans le Centre de la France : 5000-50 a.C.* Bordeaux : Ausonius Éditions, 2016, 325 p. (coll. Scripta antiqua ; 86).

Raftery 2006 : RAFTERY (B.). — *L'Irlande celtique avant l'ère chrétienne*. Paris : Errance, 2006, 223 p.

Ramnoux 1989 : RAMNOUX (C.). — *Le Grand Roi d'Irlande*. Céret : L'Aphélie, 1989, 241 p.

Riquier 2008 : RIQUIER (S.). — *La céramique de l'oppidum de Cenabum et la cité carnute aux II^e et I^{er} s. av. J.-C. Aspects typo-chronologiques et culturels*. Tours : Université François Rabelais, 2008, 3 volumes, 1032 p. (Thèse de doctorat).

Scheid 2013 : SCHEID (J.). — *Lucus, nemus*. Qu'est-ce qu'un bois sacré ? In : *Les bois sacrés, Actes du colloque international de Naples, 23-25 novembre 1989*. Paris : de Boccard 1993, 2013, p. 13-18 (coll. Collection du Centre Jean Bérard, 10).

Troubaday 2011 : TROUBADAY (M.). — *Circulation et diffusion monétaire chez les Turons et les Carnutes au second âge du Fer*. Tours : Université François Rabelais, 2011, vol.1, 770 p. (Thèse de doctorat).

Vries 1975 : DE VRIES (J. de). — *La religion des Celtes*. Paris : Payot, 1975, 276 p.



LES DIEUX DES CARNUTES

Bernard Robreau
SOCIÉTÉ DUNOISE

Bien que la documentation offre des ressources limitées, les découvertes archéologiques des dernières décennies couplées avec les progrès de l'herméneutique permettent un début de synthèse à condition de bien séparer la phase protohistorique et la phase antique, plus riche documentairement, mais où la vieille religion celtique a été fortement impactée par l'influence gréco-romaine.

A l'époque gallo-romaine, nous connaissons à Chartres un très grand sanctuaire gallo-romain, celui de Saint-Martin-au-Val, d'une taille inusitée (6 ha) en Gaule du nord, lui-même précédé d'un ou plusieurs temples plus petits à l'est, notamment d'un temple dédié à Apollon Vatumogons lui-même pourvu d'un ensemble de luxueux bassins. La taille du sanctuaire principal, un temple sur podium greffé sur un vaste quadriportique, laisse penser que nous sommes en présence du principal sanctuaire civique des Carnutes. Son importance et sa situation à l'extérieur de l'agglomération romaine le font entrer dans une typologie qui le rapproche de plusieurs autres sanctuaires civiques importants comme ceux de Mars Mullo à Allonnes, chez les Cénomans, de Lenus Mars chez les Trévires (Irminenwingert à Trèves), de Mars Mullo chez les Redones dont la localisation précise n'est pas connue mais qui a fourni des inscriptions en réemploi dans la muraille de Rennes au Bas Empire. Et la réoccupation des lieux chartrains à l'époque mérovingienne par une église Saint-Martin qui a accueilli des sépultures épiscopales pourrait témoigner du souvenir du rôle confédéral et d'une dédicace martiale du sanctuaire païen antérieur. Un Mars Mocetius est aussi connu par une inscription orléanaise et tant le dépôt métallique de Neuvy-en-Sullias, avec son cheval dédié à un dieu Rudiobus que l'on a rapproché d'un Mars Rudianus du Vercors, que l'ensemble lapidaire de Vienne-en-Val témoignent de la place particulièrement importante du Mars gallo-romain chez les Carnutes.

En revanche, Mercure ne paraît pas lié à un sanctuaire dans cette cité où l'on connaît surtout de nombreuses statuettes traduisant plutôt une dimension domestique ou artisanale du culte à l'époque gallo-romain. Mais il n'en a peut-être pas toujours été ainsi et le fameux *locus consecratus* évoqué par le général romain, où l'on venait de toute la Gaule, était probablement dédié à ce dieu dont César nous disait qu'il était le plus important en Gaule. Il était en effet en Irlande, un territoire qui n'a jamais connu la colonisation romaine, le dieu polytechnicien apte à toutes les fonctions alors que les autres divinités étaient beaucoup plus spécialisées. Et un personnage auquel le roi des dieux cédait son trône. Il faut comprendre que si Mars était le dieu d'un peuple (*pagus* ou *civitas*, tribu ou peuple), Mercure était un dieu d'un niveau supérieur (royauté suprême ou empire) et les peuples chez lesquels il jouait un rôle important (Arvernes, Bituriges, Eduens notamment) avaient exercé une certaine prétention à la domination sur leurs voisins à un stade de leur histoire.

Au niveau des déesses, César n'évoquait que Minerve, mais elle semble bien avoir été effectivement la plus importante chez les Carnutes. Elle est particulièrement bien représentée dans le dépôt de Vienne-en-Val par deux statues, la face d'un autel et deux stèles dont l'une porte une inscription qui livre son nom, Suleva ou Sulevia, lequel est connu par une autre inscription en Narbonnaise et surtout par le nom de la station thermale d'Aquae Sulis (l'actuelle Bath en Grande-Bretagne) où il existe un sanctuaire dédié à Sul-Minerva associée aux Suleviae. Ce sanctuaire fut d'ailleurs fréquenté par un carnute du nom de Priscus qui se présente comme un *lapidarius* et dédie une base de statue à Sulis. Le travail de la pierre entrait certainement dans les attributions de

Sulis parce que le sanctuaire s'articulait autour de sources chaudes où des bancs de travertins orangés, couleur du feu, se déposaient naturellement. Un autre sanctuaire de source dédiée à Acionna (« la divine aquatique »), laquelle a donné son nom à l'Essonne, a été fouillé aux limites d'Orléans qui a notamment livré, comme celui de Bu près de Dreux dont la divinité titulaire est inconnu, des tôles de bronze représentant des visages ou des yeux qu'il ne faut trop se hâter d'interpréter en ex-voto de guérison.

Parmi les autres dieux, surtout connus par les découvertes de Vienne-en-Val et de Chartres, on notera un Jupiter associé par une inscription à la famille impériale et qui a fourni un groupe typiquement gaulois du cavalier au géant anguipède, un Hercule *bibax*, et un Apollon peut-être oraculaire. Il faut aussi signaler Vulcain, bien représenté à Vienne, sous deux formes : une classique au flambeau avec pincettes, marteau et petite enclume, l'autre avec le pied sur une proue de navire qui reprend un modèle issu du Poséidon Isthmios de Lysippe. Dans ce dernier cas, c'est certainement le dieu des nautes de la Loire qu'il faut voir, mais même le premier pourrait nous ramener au même personnage car il est couplé avec une déesse de l'abondance qui fait sans doute allusion à la grande richesse carnute chargée par les bateliers : ce blé que des négociants romains venaient se procurer à Orléans selon les dires de César.



LA NÉCROPOLE GAULOISE DU SITE DES CINÉMAS À CHARTRES

Dominique Joly

SERVICE DE L'ARCHÉOLOGIE DE CHARTRES MÉTROPOLE

Séverine Fissette.

SERVICE DE L'ARCHÉOLOGIE DE CHARTRES MÉTROPOLE

En 2005-2006, sur une emprise d'environ 2 700 m², est mise au jour, par le service archéologie de la ville de Chartres¹, une nécropole datée de la fin de la période gauloise. En 2011, une fouille complémentaire² se déroule sur le terrain contigu. Une petite série de tombes, fouillées en 2004 par l'Inrap, a pu être rattachée spatialement à cette nécropole. Localisée dans la partie sud du plateau, à proximité du rebord du versant ouest de la vallée de l'Eure, cette nécropole est bordée au nord-est par un large chemin empierré de direction nord-ouest / sud-est.

Les structures funéraires les plus vastes sont des enclos, de plan quadrangulaire ou en agrafe, au nombre de vingt-deux³, tous installés selon un axe général nord-ouest / sud-est. Les superficies des plateformes ainsi délimitées varient de 3 à 224 m². La majorité des enclos quadrangulaires est dotée d'une entrée au nord-est, mais certains présentent un plan particulier : entrée en chicane, entrée dans l'angle est ou absence d'entrée. Dans les fossés de deux d'entre eux furent installées des palissades.

Onze vases contenant des restes de crémations furent déposés à l'extérieur des enclos et trois à l'intérieur. Les vases sont tous différents et plusieurs sont recouverts par un ou plusieurs récipients. Certains ont subi un traitement particulier : perçage, découpe ou chauffe. Les restes humains sont parfois mélangés à des ossements animaux brûlés, mais rarement à du charbon de bois, ce qui montre une volonté de prélever seulement les ossements. Quatre dépôts contiennent des fibules en fer.

Des restes de bûcher ont été dispersés autour de certains vases. Ces épandages ont livré des ossements animaux, parfois non brûlés, du mobilier céramique, dont certaines pièces sont brûlées, ainsi que des objets métalliques (clous en fer, fragments de miroir en alliage cuivreux, monnaies...).

Six résidus de crémation dans de petites fosses se trouvaient à l'extérieur des enclos. Les restes humains y sont déposés avec des ossements animaux brûlés et non brûlés, des tessons de céramiques brûlés et non brûlés et du mobilier métallique, mêlés de charbons de bois. Il n'y a donc pas eu de séparation des ossements humains lors de la récupération sur le bûcher mais tous les dépôts d'ossements brûlés résultent de ramassages partiels après crémation.

La nécropole comptait aussi quatre inhumations : deux adultes et deux jeunes enfants dont les restes sont très mal conservés. Un des adultes est postérieur à l'utilisation des enclos puisqu'il est inhumé

1 Site 219.1. Responsable scientifique : Dominique Joly, service archéologie de la ville de Chartres.

2 Site 219.2. Responsable scientifique : Séverine Fissette, service archéologie de la ville de Chartres.

3 Les décomptes concernent les sites 219.1 et 219.2.

dans le comblement d'un fossé. La sépulture la plus au sud est la plus ancienne puisqu'une datation C14 la situe entre 359 et 112 av. n. e.

Vingt-sept fosses contiennent des mobiliers particuliers (monnaies, vases miniatures, restes animaux...). Enfin, 113 monnaies gauloises proviennent des structures (fossés d'enclos, fosses, restes de bûcher...) ou des couches de fréquentation de la nécropole. La découverte de monnaies en contexte funéraire est peu fréquente et mérite d'être soulignée.

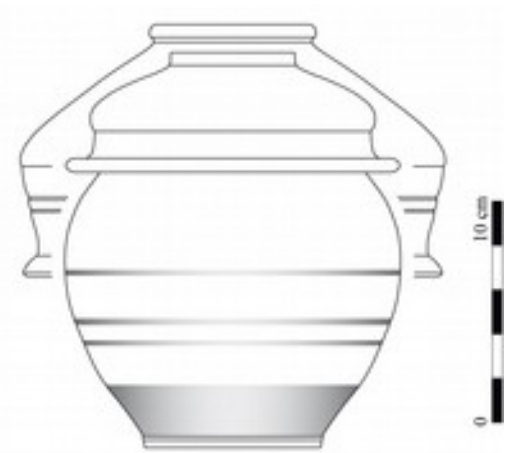
L'ensemble du mobilier céramique et métallique, y compris les monnaies, propose une datation cohérente qui place l'utilisation de la nécropole dans une fourchette chronologique réduite, à la fin de La Tène D2b (-60 / -30).

Il semble que l'on puisse restituer une évolution spatiale de la nécropole durant sa courte période d'utilisation : les structures les plus anciennes se seraient installées en bordure de la voie et la nécropole se développerait ensuite vers le sud ; les dépôts de crémation en urne seraient remplacés par les dépôts en fosse, qui céderaient la place aux inhumations. Cette hypothèse est basée sur les datations des mobiliers.

Illustrations



Fig 1. Secteur 2. Vue générale vers le nord de l'enclos funéraire 25487 et des structures associées (ESA 1). Les alignements en diagonale de trous de poteaux sont postérieurs et marquent l'emprise de la voirie et des parcelles mise en place dès la période augustéenne (photo Stéphanie Leconte).



Disposition *in situ* du pot NPR 43e 40166.3 servant d'urne, de la jatte à profil en S 40166.2 servant de premier couvercle et de la coupe carénée 40166.1 servant de second couvercle

Fig 2. Exemple de dépôt de résidus de crémation (CRM 40166) dans un vase. Le récipient contenant les ossements humains est un pot. Il est recouvert d'une jatte posée à l'envers sur laquelle est posée une coupe carénée (cf. dessin) (photo Stéphane Hérouin. Dessin Pauline Denat).

LA MÉTALLURGIE DU FER EN DOMAINE NORD-CARNUTE À L'ÉPOQUE CELTIQUE

Pascal Gibut
SERVICE DE L'ARCHÉOLOGIE DE CHARTRES MÉTROPOLE

Un constat et une question

Les celtes savent maîtriser l'art du travail des métaux de toute sorte, comme le montrent en particulier leur monnayage mais aussi leur armement et les diverses productions liées aux besoins et aux activités au sein des oppida, des cités et des fermes. Les carnutes n'échappent pas à ce constat.

Cependant le rôle du fer dans les échanges et les productions d'*Autricum*, principal oppidum du domaine nord-carnute, n'a jamais été abordé alors que cette matière première est un élément essentiel de l'économie antique dès la fin de l'âge du Bronze. Or du mobilier emblématique en fer pour une période allant de la fin du VI^e s. av. n. e. jusqu'à l'époque de la conquête de la Gaule par César a bien été retrouvé sur ce territoire (pseudo haches en fer et lingots bipyramidaux de Nottonville, épées du sanctuaire d'Ablis entre autres). D'où provient exactement ce fer? Le territoire nord-carnute est-il autonome face à ses besoins en fer, une matière qui reste le "nerf de la guerre" pour l'époque?

Premiers résultats

Pour tenter de répondre à cette problématique, un PCR (programme collectif de recherche) est monté en 2022. En 2024, l'avancée des recherches, pour cette période la plus ancienne, offre pour l'instant des résultats limités et essentiellement issus de l'archéologie préventive : une possible mine du Hallstatt sur Coulombs, de nombreux bas fourneaux à scories piégées de la même période à Donnemain-Saint-Mamès et des rejets des premiers déchets de la chaîne opératoire de cet artisanat (scories de réduction) sur cinq communes (Fontaine-la-Guyon, Amilly, Auneau, Voves et Vieille-Eglise-en-Yvelines – *fig 1.*) qui laissent supposer que le minerai à leur origine est exploité à proximité. D'autres sites ont livré des déchets des phases ultimes de ces transformations ce qui ne permet pas de localiser la provenance du minerai d'origine.



Fig 1. fragment de scorie piégée (vue de dessus) provenant de la forêt domaniale de Rambouillet à Vieille-Eglise-en-Yvelines (78) et pesant plus de 48 kg (prospection Gilles Becq 1987)

Poursuite de l'action

Fortes de ces premiers résultats, les recherches continueront de s'appuyer sur le dépouillement de sources anciennes (rapports de l'archéologie préventive, archives, recherches toponymiques, cartographiques) et sur des prospections (aériennes, Lidar, pédestres...) dans les secteurs les plus propices à nous révéler soit des ferriers (monticules plus ou moins étalés de déchets de scories de réduction) soit des minières (excavations, généralement en larges entonnoirs plus ou moins comblés) afin d'y collecter des déchets et des charbons de bois associés. Les massifs forestiers qui s'étendent sur un large arc de cercle autour de Chartres allant de Nogent-le-Rotrou au Thymerais, à Dreux et Coulombs mais aussi dans les Yvelines, semblent les plus propices à avoir conservé des traces de ces activités.

Suivra le temps des analyses où l'on tentera d'extraire de ces scories de réduction les "signatures chimiques des éléments traces" qui permettent de reconnaître la provenance du minerai transformé. Elles seront comparées aux "signatures chimiques" des inclusions encore piégées dans les demi-produits retrouvés dans les contextes de forges à Chartres ou à proximité de cette cité. Les datations C14 des charbons de bois collectés avec ces scories de réduction devraient confirmer l'ancienneté de la transformation du minerai de fer. Les minerais le plus fréquemment retrouvés sur les sites de transformation se présentent sous forme de rognons de limonite, parfois des grès ferrugineux et plus rarement de nodules de marcassite. Ces matériaux sont souvent présents localement au contact des sables de Lozère entre autres.

Cette étude fera ainsi évoluer notre connaissance de l'économie antique de Chartres et de ses circuits commerciaux et nous renseignera mieux sur les savoir-faire des carnutes tout au long de la chaîne opératoire de cet art du feu.

Des moments d'échanges avec tous les publics sont prévus afin de mieux partager l'avancée de cette recherche, de même qu'une phase expérimentale de production d'objets en fer, en suivant toutes les étapes de la chaîne opératoire, est menée en parallèle à cette étude.

Ce travail est conduit en synergie avec l'Inrap (Philippe Lorquet), le service archéologie préventive du conseil départemental d'Eure-et-Loir (Jean-Michel Joudoux), le laboratoire l'HeRMA de Poitiers (Guillaume Saint-Didier et Nadine Dieudonné-Glad), Arkéomap (Loïc Gaudin, approche des paysages anciens), Alain Lelong et Michel Douard (Prospections aériennes), Isabelle Le Tellier (Aird'eco-Drone, prospection LiDAR) et la Direction de l'Archéologie de Chartres Métropole (Anaïs Pinhède, Clara Millot-Richard et Pascal Gibut) et bénéficie du soutien financier du CAEL et de la DRAC Centre - Val de Loire.



LA PÉRIODE GAULOISE EN EURE-ET-LOIR : DÉCOUVERTES RÉCENTES DU SERVICE ARCHÉOLOGIQUE DÉPARTEMENTAL

Hervé Selles
CHEF DU SERVICE D'ARCHÉOLOGIE PRÉVENTIVE D'EURE-ET-LOIR

Dans le volume relatif aux 25 ans d'activités du Comité archéologique d'Eure-et-Loir, publié en 2014, Emilie Fencke (chef de service adjointe du service archéologique départemental, actuellement chef du service archéologique du département du Vaucluse) a présenté un premier bilan des connaissances acquises entre 2005 et 2014 sur les établissements ruraux agricoles de la fin de la période gauloise en territoire nord carnute au travers des sites archéologiques fouillés par le Service archéologique départemental.

La présentation détaillait les éléments structurants et les rattachements chronologiques de 6 sites répartis sur l'Eure-et-Loir (Gas « les Bordes » ; Anet « le Débuchet » ; Fontaine-la-Guyon « les Déserts », Béville-le-Comte « les Génétées », Voves « le Moulin Gargeot » et Châteaudun « la Brouaze »).

La période du 2^e âge du Fer est aujourd'hui beaucoup plus abondamment documentée au travers des opérations d'archéologie préventive réalisées par le Service départemental d'archéologie ou par les autres opérateurs d'archéologie préventive (Chartres métropole, Inrap ou opérateurs privés).

L'Inventaire du patrimoine archéologique d'Eure-et-Loir (IPArc 28) dressé par le Service d'archéologie préventive d'Eure-et-Loir, recense un total de 78 sites ou indices de sites datables de la fin de La Tène ancienne/La Tène moyenne (13 entités), de La Tène moyenne (6), de la fin de La Tène moyenne/La Tène finale (15) et de La Tène finale (44).

Il convient de préciser que durant cette période s'opère une transition où les habitats ouverts, sans limites perceptibles, font place à des habitats inscrits dans des enceintes fossoyées. Les premiers sont du point de vue technique plus complexes à caractériser car ils peuvent se déplacer au sein de leur terroir au gré des générations. Les seconds marquent une plus grande fixation des établissements sur le territoire et peuvent être à l'origine de l'implantation des établissements ruraux de la période gallo-romaine sur le même emplacement ou dans leur environnement proche.

Pour se limiter à la seule partie nord du département, ce corpus s'est récemment étoffé de 6 sites supplémentaires découverts à l'occasion de diagnostics d'archéologie préventives conduits par le Service archéologique d'Eure-et-Loir.

- Coulombs, RD983, projet de contournement routier de Nogent-le-Roi, 64 641 m² (Agathe Moussion dir. 2022)
- Droue-sur-Drouette « Saint-Denis », projet d'extension de ZA, 186 331 m² (Léa Gourio dir., 2023).
- Hanches, projet d'extension de la carrière du Bois des Fourches 1, 128 000 m² (Célia Basset dir. 2022)
- Hanches, projet d'extension de la carrière du Bois des Fourches 2, 127 400 m² (Vladimir Lemaitre dir. 2024)
- Eperton « Sainte-Anne », projet d'extension de ZA, 103 269 m² (Léa Gourio dir. 2023-2024)
- Eperton « La Diane », projet de fossé de drainage, 3 079 m² (Célia Basset dir. 2023-2024)

Au sein de cet ensemble, un dossier n'a pas encore été examiné par les services de l'Etat (rapport en cours) ; 3 découvertes ont été jugées suffisamment significatives pour entraîner des fouilles préventives (non encore engagées), les découvertes effectuées sur les deux dernières opérations ont été jugées trop partielles pour être poursuivies par des fouilles étendues à leurs abords.

Il n'en reste pas moins que malgré ces limites, ces découvertes viennent alimenter les connaissances sur l'occupation du territoire au cours de cette période charnière (implantation topographique, densité d'établissement, forme des habitats, chronologie, échanges commerciaux ...)

Principaux résultats

Les éléments les plus anciens relèvent de la période de La Tène B2-C1 à la transition entre La Tène ancienne et moyenne (v. 330 à v. 200 av. J.-C.). Ils ont été mis au jour à l'occasion du diagnostic de Droue-sur-Drouette « Saint-Denis ». Sur ce terrain de 18 ha situé sur un plateau étroit encadré par la vallée de la Drouette au nord et la vallée du ruisseau d'Houdreville au sud, le diagnostic a mis en évidence, des groupes de structures fossoyées rattachables à un habitat ouvert : un fossé linéaire 4 ensembles de trous de poteaux dont au moins un bâtiment une palissade et des fosses réparties sur l'ensemble des 18 ha diagnostiqués. Ces éléments ont été considérés comme trop dispersés pour conduire à une fouille extensive mais ils montrent cependant qu'au cours de La Tène moyenne, les exploitations rurales n'ont pas encore de siège fixe inscrit dans la durée comme cela sera le cas, à partir de La Tène finale.

Des habitats délimités par des enceintes ont été mis au jour durant les diagnostics de Coulombs RD983, d'Épernon « Sainte-Anne » et dans chacun des diagnostics réalisés sur les projets d'extension de carrières de Hanches. Dans le cas des opérations de Coulombs et d'Épernon, les emprises n'ont pas permis d'appréhender l'intégralité des habitats et d'en restituer l'organisation globale. On notera que ces établissements sont dans une position topographique similaire. Ils sont tous deux implantés en partie basse de versants :

- Sur le versant nord de la vallée de l'Eure, à 800 m du bras ancien de l'Eure à Coulombs
- Sur le versant sud de la vallée d'Houdreville à 400 m du cours d'eau, ici intermittent à Épernon.

Sur le plan chronologique, les éléments de poteries mis au jour, indiquent une datation couvrant La Tène D (à partir 140 av. J.-C.)

Les établissements retrouvés sur les deux opérations de Hanches sont identifiés de manière plus complète. Leur chronologie est identique même si, sur chacun d'eux, il a été noté la présence de fosses simplement datées de la Protohistoire autour de l'habitat enclos.

Ces deux établissements sont situés à moins de 450 m l'un de l'autre et au point de rupture de pente entre le plateau et la vallée de la Drouette. Ils s'organisent autour d'enceintes fossoyées trapézoïdales de dimensions équivalentes :

- 91 m de longueur et 40 m pour la petite base, où doivent se trouver les bâtiments d'habitation et 50 m pour la grande base où doit se situer l'entrée principale
- 96 m de longueur de 53 m pour la petite base et 68 m pour la grande base

Il est remarquable de noter que les grandes bases se font faces ce qui suggère une forme de reconnaissance mutuelle. Leur position topographique strictement identique et la faible distance qui les sépare sont des indices à la fois d'un choix d'implantation réfléchi autant que d'une densité sans doute très forte de ces établissements de cette période. Leur évolution diverge dans la mesure

où le premier établissement semble abandonné à partir de l'époque gallo-romaine tandis que le second a vu le développement d'une villa à 200 m au nord environ à l'époque gallo-romaine.

Parmi les découvertes remarquables relative à la fin de La Tène, une intervention récente et d'ampleur limitée (3079 m²), sur le plateau de La Diane dominant la ville médiévale d'Epernon, a permis pour la première fois de démontrer que ce site d'éperon barré est bien un *oppidum* gaulois. Délimité par les vallées de la Drouette au sud, de la Guesles à l'ouest et de la Guesville à l'est, l'éperon est barré par deux fossés successifs. Le plus à l'est, qui matérialise également la limite entre le Département d'Eure-et-Loir et celui des Yvelines vient enfermer un espace de 60 ha. Le second fossé divise cet espace en deux parties plus ou moins égales. Sur une emprise de 13 m de largeur par 270 m de longueur qui longe la limite nord du plateau depuis le talus interne du second fossé, le diagnostic a permis de mettre en évidence une stratification archéologique allant jusqu'à 1 m de hauteur au sein de laquelle, des trous de poteaux et un important foyer ont été retrouvés. Les mobiliers collectés notamment les fragments d'amphore italiques permettent d'affirmer que ce site était fréquenté durant la Tène D. Ainsi, l'éperon de La Diane constitue le premier *oppidum* d'ampleur attesté en Eure-et-Loir. Sur ce site, le Service archéologique départemental prévoit de poursuivre les investigations afin de caractériser plus amplement ce site majeur.

En dernier lieu, il convient de signaler le travail engagé depuis 2021 sur la forêt de Dreux à partir de l'exploitation des données LiDAR acquises par l'ONF avec l'appui du Service régional de l'archéologie (DRAC Centre-Val de Loire). Cette technique d'acquisition met en évidence un maillage très denses de microreliefs dont plusieurs enceintes quadrangulaires ou trapézoïdales. Certaines s'organisent en ensembles complexes que la prospection au sol a permis de rattacher aux périodes de La Tène ou à la période gallo-romaine. Cette opération montre le très fort potentiel archéologique des espaces forestiers où les sites archéologiques sont particulièrement bien préservés en l'absence de labours.